

**PV de la Consultation Electronique
Comité de Direction
Du vendredi 22 mai 2026 – 17h00 au mercredi 27 mai 2026 – 17h00**

En vertu des articles 6 et 48 des RA FFT, le Président de la Ligue de Normandie sollicite l'avis des membres du Comité de Direction par un vote électronique sur la motion ci-dessous concernant les droits d'homologation des tournois.

Lors du Bureau du 29 avril 2026 le sujet des droits d'homologation des tournois a été évoqué. Ainsi, afin de garantir une équité de traitement entre les clubs, il vous est proposé de confirmer un principe utilisé par la ligue de Normandie de tennis mais non écrit dans les textes réglementaires à savoir :

"Chaque catégorie de tournois (jeunes, seniors, seniors+) est associée à un numéro d'homologation spécifique, et nécessite donc le paiement d'un droit d'homologation distinct."

Pour information, le montant des taxes d'homologations est déterminé par la FFT chaque année, avec notamment la gratuité des homologations des tournois jeunes.

1 – Approuvez-vous la motion ci-dessus concernant les droits d'homologation de tournois ? :

Résultat du Vote : sur 25 votants adopté à l'unanimité

Fait à Honfleur, le 05/06/2026

Pierrick Dorange
Secrétaire Général

